

---

**L'immigration européenne  
en Allemagne :  
tendances actuelles**

---

**Marcus Engler  
Martin Weinmann**

*Mars 2015*

Comité d'études des relations franco-allemandes

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte  
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication du Cerfa bénéficient du soutien du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie du ministère des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Directeur de collection : Hans Stark

ISBN : 978-2-36567-366-2

© Ifri – 2015 – Tous droits réservés

Ifri  
27 rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00  
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60  
Email : [ifri@ifri.org](mailto:ifri@ifri.org)

Ifri-Bruxelles  
Rue Marie-Thérèse, 21  
1000 – Bruxelles – BELGIQUE  
Tél. : +32 (0)2 238 51 10  
Fax : +32 (0)2 238 51 15  
Email : [bruxelles@ifri.org](mailto:bruxelles@ifri.org)

Site Internet : [ifri.org](http://ifri.org)

## Auteurs

---

Depuis 2013, Marcus Engler est chercheur au Conseil d'experts des fondations allemandes pour l'intégration et la migration (Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration, SVR). Avant ses études à l'Université Humboldt de Berlin et à l'Institut d'études politiques de Paris, il a effectué un service volontaire au sein d'un centre d'accueil et d'aide pour immigrés à Marseille. Par la suite, il a travaillé notamment comme chargé d'enseignement à l'Institut des sciences sociales de l'Université Humboldt et comme chef de rédaction pour la newsletter *Migration und Bevölkerung (Migration et citoyenneté)*. Dans le cadre de sa thèse, il a effectué des séjours de recherche à Pékin et à la London School of Economics and Political Science. Il a enfin été conseiller externe auprès du délégué à l'intégration du Sénat de Berlin dans le cadre d'un projet *Eurocities* intitulé « Mixities ».

Martin Weinmann est politologue et directeur adjoint au service chargé de l'élaboration du rapport annuel du Conseil d'experts des fondations allemandes pour l'intégration et la migration (Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration, SVR). Il était auparavant chercheur à l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, BAMF). Dans cette structure, il s'occupait notamment d'un programme de recherche sur les questions de naturalisation et de « déclaration d'option ». Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, il a étudié l'impact des contacts et de la concurrence au sein du marché du travail sur les attitudes xénophobes en Allemagne.

## Résumé

---

L'Allemagne est confrontée, depuis 2011, à une hausse de l'immigration, notamment en provenance des pays de l'Union européenne (UE). Attirés par la stabilité certaine du marché du travail allemand ainsi que par la réussite économique relative du pays par rapport à d'autres États européens encore embourbés dans la crise, les citoyens de l'Union sont de plus en plus nombreux à immigrer en Allemagne. Cette population, à la recherche d'un meilleur niveau de vie et d'un contexte économique plus prospère, est principalement issue des pays de l'Est, intégrés lors des derniers élargissements de l'UE, et de l'Europe du Sud.

Bien acceptée par une large partie de la population allemande, cette immigration est cependant de plus en plus critiquée par certains. Il lui est reproché en effet de favoriser ce que l'on appelle le « tourisme social », c'est-à-dire l'arrivée sur le territoire de citoyens pauvres qui viendraient profiter des avantages offerts par un système social supposé avantageux, affaiblissant de fait la société allemande et sa cohésion.

Cette crainte est pourtant loin d'être fondée. Au contraire, l'immigration en provenance des pays de l'UE tend à avoir un impact positif en Allemagne car elle vient pallier les difficultés démographiques que connaît le pays et assurer la viabilité du système de sécurité sociale allemand en permettant l'arrivée sur le territoire national d'une population jeune et diplômée.

Cependant, Berlin ne pourra pas, à l'avenir, s'appuyer uniquement sur une immigration intra-européenne pour lutter contre sa pénurie de travailleurs qualifiés. Tous les pays européens vont en effet être concernés, au même titre que l'Allemagne, par un vieillissement de leur population. Et l'on peut s'attendre également à ce que les migrants soient tentés de rentrer dans leur pays natal une fois la crise économique surmontée.

# Executive Summary

---

Since 2011, the number of immigrants from European Union (EU) member states has increased considerably in Germany. Due to the stable German labor market and thriving economic development in comparison to other European countries that are still struggling to recover from the economic crisis, Germany has become a real magnet for immigrants. In particular, people from Central and Eastern Europe and from the crisis states of the southern Eurozone are lured by Germany's job market.

Immigration is generally well perceived by German citizens. However, in the past few years it has increasingly become a subject of public controversy. Objections are mainly based on the fear that the freedom of movement in the EU could lead to massive "immigration into the German social systems" ("social tourism").

This fear, however, is groundless. Since most people coming to Germany are young and highly qualified, immigration generally has a positive impact on German social systems and significantly eases the consequences of Germany's demographic difficulties.

Nevertheless, Germany's shortage of skilled workers cannot be resolved purely by EU immigration in the future. On the one hand, demographic change affects almost all EU countries to a similar extent. On the other, migrants may be expected to return to their home countries as they recover from the economic and financial crisis.

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION : L'ALLEMAGNE, AIMANT DE L'IMMIGRATION .....</b>	<b>5</b>
<b>IMMIGRATION EN ALLEMAGNE : APERÇU HISTORIQUE ET STATISTIQUE ...</b>	<b>7</b>
<b>Évolution historique de l'immigration provenant des États membres de l'UE .....</b>	<b>8</b>
<b>Migration actuelle provenant des États membres de l'UE .....</b>	<b>10</b>
<b>NOUVEAUX MIGRANTS ORIGINAIRES DE L'UE : STRUCTURE DES ÂGES ET QUALIFICATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL .....</b>	<b>13</b>
<b>Structure des âges des nouveaux migrants originaires de l'UE .....</b>	<b>13</b>
<b>Qualification sur le marché du travail des nouveaux migrants originaires de l'UE .....</b>	<b>14</b>
<b>INTÉGRATION DES CITOYENS EUROPÉENS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ALLEMAND.....</b>	<b>17</b>
<b>Emploi, chômage et inactivité.....</b>	<b>17</b>
<b>Activités exercées et moyens de subsistance des nouveaux migrants originaires de l'UE.....</b>	<b>20</b>
<b>Digression : « Migration de pauvreté »     Débats et observations empiriques .....</b>	<b>21</b>
<b>CONCLUSION : LES IMPACTS DE L'AUGMENTATION DE L'IMMIGRATION EUROPÉENNE .....</b>	<b>25</b>
<b>Conséquences pour l'Allemagne .....</b>	<b>25</b>
<b>Impacts pour les pays d'origine des migrants.....</b>	<b>26</b>
<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>27</b>
<b>NOTES DU CERFA.....</b>	<b>28</b>
<b>Dernières publications du Cerfa.....</b>	<b>28</b>
<b>LE CERFA .....</b>	<b>29</b>

# Introduction : l'Allemagne, aimant de l'immigration

---

La libre circulation des personnes, des biens et des services constitue un élément clé de l'intégration européenne, présent déjà dans le traité de Rome signé en 1957. Des études ont montré qu'elle avait eu un impact positif sur la croissance économique<sup>1</sup> et cette analyse est partagée par la majorité de la population européenne. Le principe de libre circulation des personnes, des biens et des services au sein de l'Union européenne (UE) est perçu comme un acquis fondamental au même titre que la paix entre les États membres<sup>2</sup>. Plus de la moitié des citoyens européens (52 %) considère, par ailleurs, l'immigration des personnes provenant d'autres États membres comme positive. Cependant, cette immigration est également ressentie de manière négative par 41 % de la population<sup>3</sup>. Bien que la mobilité intra-européenne ait légèrement baissé au cours des dernières décennies<sup>4</sup>, de nombreuses voix s'élèvent dans les États membres pour restreindre, voire supprimer, le principe de libre circulation dans l'UE. Ces débats sont apparus régulièrement lors des différents élargissements de l'Union. De telles controverses s'expliquent par la crainte, chez certains, que l'entrée de nouveaux pays au sein de l'UE engendre une immigration massive avec des conséquences négatives sur les salaires et les systèmes sociaux ainsi qu'un risque de hausse de la criminalité.

---

<sup>1</sup> Commission européenne, *La Mobilité géographique au sein de l'Union européenne. Optimiser ses avantages économiques et sociaux*, Bruxelles, 2008.

<sup>2</sup> Commission européenne, *Eurobaromètre standard 82*, Bruxelles, automne 2014.

<sup>3</sup> De fortes différences existent entre les États membres : dans 21 d'entre eux, l'immigration provenant des autres États de l'UE est perçue comme positive ; la Suède (82 % d'appréciation positive), la Finlande (76 %) et le Luxembourg (72 %) se situent aux premiers rangs. L'Allemagne (50 %) et la France (51 %) sont dans la moyenne européenne. En revanche, certains États ont une perception négative de la mobilité au sein de l'UE, en Lettonie (63 % d'appréciation négative), en République tchèque, à Chypre (58 %) et en Italie (56 %). En outre, une forte distinction s'opère avec la perception de l'immigration provenant des pays hors Union européenne (UE) : celle-ci est ressentie de manière négative à 57 % dans les États membres de l'UE (Allemagne : 61 % ; France : 58 %).

<sup>4</sup> Voir *Erfolgsfall Europa? Folgen und Herausforderungen der EU-Freizügigkeit für Deutschland. Jahresgutachten 2013 mit Migrationsbarometer*, SVR, Berlin, p. 49 et suiv. (ci-après *SVR-Jahresgutachten 2013*) ; V. Hanewinkel, « EU Internal Migration Before and During the Economic and Financial Crisis – An Overview », in « Does the Crisis Make People Move? EU Internal Migration and Economic Disparities in Europe », *Focus Migration Policy Brief*, n° 20, Osnabrück/Bonn, 2013.

En matière d'immigration intra-européenne, l'Allemagne fait figure d'exception au cours de ces dernières années. En effet, depuis 2011, aucun autre pays européen n'a accueilli autant d'immigrés<sup>5</sup>. En raison d'un marché du travail allemand stable et des difficultés économiques liées à la crise persistante qui touche plusieurs pays de l'UE, l'Allemagne est devenue un aimant de l'immigration. Cette dernière est d'ailleurs relativement bien acceptée par la population allemande. Cependant, certaines voix s'élèvent outre-Rhin pour réclamer une limitation de la libre circulation au sein de l'UE, notamment lorsque celle-ci mène à une « immigration dite de pauvreté » ou à un « tourisme social ». Bien qu'aucun indice ne confirme l'impact de ce phénomène au niveau national – les conséquences négatives se concentrant uniquement dans quelques grandes villes –, l'immigration constitue cependant un sujet de préoccupation pour l'opinion publique, les politiques et la justice.

Cette *Note du Cerfa* est une analyse des mouvements actuels d'immigration intra-européenne vers l'Allemagne. Ce faisant, elle accorde une attention particulière à l'évolution des flux migratoires au sein des États membres. L'étude, portant sur le profil – suivant l'âge et les qualifications – des personnes immigrées ainsi que sur leur intégration au marché du travail et leur accès aux prestations sociales, vise à une réflexion sur les conséquences de ces mouvements migratoires pour l'Allemagne et pour les pays d'origine. Enfin, une présentation succincte de l'importance de l'immigration pour le développement démographique et économique de l'UE conclura cette note.

---

<sup>5</sup> L'immigration est dite de longue durée lorsqu'elle est supérieure à 12 mois, voir Eurostat, *Immigration par tranche d'âges de cinq ans, sexe et nationalité*, Bruxelles, 2015, disponible sur : <[http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=migr\\_imm1ctz&lang=fr](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=migr_imm1ctz&lang=fr)>.



# Immigration en Allemagne : aperçu historique et statistique

---

Depuis quelques années, l'Allemagne connaît une recrudescence de l'immigration. Après 2008, quand le pays a enregistré une perte nette de 56 000 personnes parties à l'étranger<sup>6</sup>, l'immigration a augmenté de manière continue (voir graphique 1). En 2014, l'Allemagne comptait environ 1,46 million de nouveaux arrivants sur son territoire, compensés par le départ de 960 000 émigrants. Le solde migratoire net se situait donc à près de 500 000 personnes. Depuis 2012, la moyenne annuelle nette de nouveaux migrants s'élève à plus de 300 000 personnes. Ce chiffre signifie que la population de l'Allemagne continue de croître malgré un taux de natalité très faible, tout en devenant plus jeune et plus hétérogène.

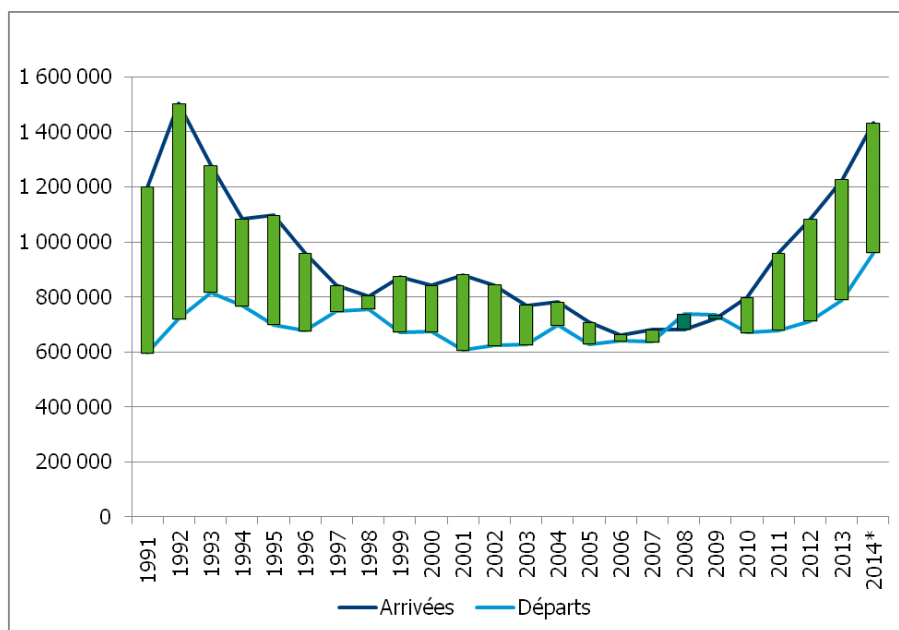
Au début des années 1990, le pays avait déjà connu une immigration dont le solde était même légèrement supérieur à celui d'aujourd'hui. Cependant, la vague actuelle diffère par l'origine des personnes migrantes. En effet, au cours des dernières années, près de deux tiers des ressortissants étrangers provenaient des États membres de l'Union européenne<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Les données de l'émigration de 2008 à 2010 sont statistiquement surévaluées car, depuis la mise en place du numéro d'identification fiscale, de nombreuses personnes ne sont plus enregistrées auprès de l'administration – sans que l'on ne dispose de chiffres précis.

<sup>7</sup> Et, parallèlement, l'Union européenne constitue une région de plus en plus privilégiée par les émigrants allemands, voir SVR-Forschungsbereich, Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung et Universität Duisburg-Essen, *International Mobil. Motive, Rahmenbedingungen und Folgen der Aus- und Rückwanderung deutscher Staatsbürger*, Berlin, 2015.

Graphique 1 : Arrivées, départs et soldes migratoires (1991-2014)



Source : Office fédéral des statistiques (Statistisches Bundesamt)<sup>8</sup> ; graphique des auteurs.

Remarque : \*Les valeurs pour 2014 sont basées sur une extrapolation des chiffres enregistrés au cours du premier semestre de l'année.

## Évolution historique de l'immigration provenant des États membres de l'UE

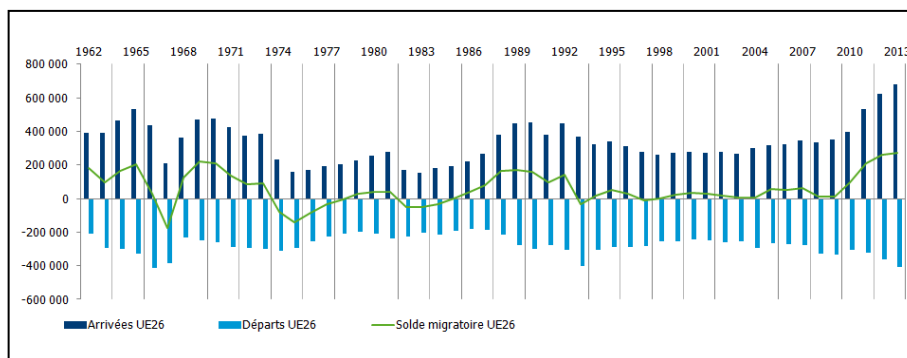
Depuis plusieurs siècles, l'Europe constitue le principal espace d'origine des migrants se dirigeant vers l'Allemagne. Après la Seconde Guerre mondiale, le miracle économique des années 1950 associé à un manque de main-d'œuvre latent a poussé la République fédérale d'Allemagne (RFA) à signer des accords de recrutement avec plusieurs pays européens : Italie (1955), Espagne et Grèce (1960), Portugal (1960). De la fin des années 1950 à l'arrêt des politiques de recrutement en 1973, près de 14 millions de travailleurs étrangers originaires de l'UE et de pays hors UE se sont installés en Allemagne. Bien que cette migration ait été conçue comme temporaire – environ 11 millions de personnes sont d'ailleurs retournées dans leur pays d'origine –, de nombreux étrangers sont restés et ont été rejoints par leur famille. Des années 1960 aux

<sup>8</sup> Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Wanderungen 2012*. Fachserie 1 Reihe 1.2, Wiesbaden, 2014 ; Statistisches Bundesamt, *Zuwanderung nach Deutschland im 1. Halbjahr 2014 erneut angestiegen*, 19 février 2015, communiqué de presse disponible sur : <[www.destatis.de/DE/PresseService/Presse/Pressemitteilungen/2015/02/PD15\\_057\\_12711.html;jsessionid=3806E0393927867C2C7C1007464DA2F8.cae1, 20.02.2015](http://www.destatis.de/DE/PresseService/Presse/Pressemitteilungen/2015/02/PD15_057_12711.html;jsessionid=3806E0393927867C2C7C1007464DA2F8.cae1, 20.02.2015)>.

années 1990, de nombreux réfugiés politiques originaires d'Europe de l'Est<sup>9</sup> sont venus à leur tour s'installer en Allemagne.

De 1962 à l'interruption des recrutements en 1973, les statistiques montrent que le pays a enregistré un solde migratoire positif continu provenant des États européens qui constituent jusqu'en fin 2013 l'UE 26<sup>10</sup> (voir graphique 2). L'année 1967 représente une exception à ce tableau due notamment à la crise économique qui a touché l'Allemagne et à une augmentation significative du nombre de chômeurs. Suite aux troubles politiques des années 1980 entre les pays signataires du pacte de Varsovie, le solde migratoire est reparti à la hausse. De 1988 à 1992, l'Allemagne a enregistré le plus grand nombre d'arrivées de tous les pays européens. Puis, à partir du milieu des années 1990, le nombre de migrants provenant des États membres de l'UE a reculé aussi bien en chiffre absolu qu'au niveau du solde migratoire total avant d'augmenter à nouveau nettement ces dernières années.

**Graphique 2 : Départs et arrivées annuels des citoyens de l'UE vers l'Allemagne (1962-2013)**



Source : Office fédéral des statistiques<sup>11</sup> ; graphique des auteurs.

Remarque : Il s'agit des départs et arrivées des citoyens des États qui forment aujourd'hui l'UE (sans la Croatie).

<sup>9</sup> K. Bade, J. Oltmer, « Deutschland », in K. Bade, P. Emmer, L. Lucassen et J. Oltmer (dir.), *Enzyklopädie Migration in Europa. Vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Paderborn, 2007 ; U. Herbert, *Geschichte der Ausländerpolitik in Deutschland. Saisonarbeiter – Zwangsarbeiter – Gastarbeiter – Flüchtlinge*, Bonn, 2003. D'autres accords de recrutement ont été signés avec des pays hors UE : Turquie (1961), Maroc et Corée du Sud (1963), Tunisie (1965) et Yougoslavie (1968).

<sup>10</sup> UE 26 : tous les États (sauf l'Allemagne) qui forment aujourd'hui l'Union européenne (sans la Croatie).

<sup>11</sup> Statistisches Bundesamt, *Sonderauswertung der Wanderungsstatistik 1962–2009 für den SVR*, Wiesbaden, 2012 ; Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Wanderungen (2010–2013)*, Fachserie 1 Reihe 1.2, Wiesbaden, diverses années.

## **Migration actuelle provenant des États membres de l'UE**

Depuis 2010, les flux migratoires vers l'Allemagne en provenance des États membres de l'Union ont connu une forte hausse. Alors que le nombre d'étrangers originaires de l'UE atteignait environ 300 000 personnes par an dans la première moitié des années 2000, il est passé à une moyenne de 414 399 à partir de 2010. En 2013, l'Allemagne a enregistré 727 000 arrivées de personnes provenant de pays européens compensées par près de 423 000 départs<sup>12</sup>.

Les citoyens européens installés en Allemagne se distinguent essentiellement en deux ensembles de pays d'origine (voir graphique 3). Le premier, le plus important quantitativement, regroupe les pays candidats à l'entrée dans l'UE en 2004 (UE 8) et 2007 (UE 2)<sup>13</sup>. Ils représentent près de la moitié des nouveaux arrivants en Allemagne. Durant les années 2009-2013, les principaux pays représentés étaient la Pologne (754 567 arrivées), la Roumanie (474 947), la Bulgarie (236 495) et la Hongrie (207 574). L'immigration en provenance de la Roumanie et de la Bulgarie est d'ailleurs devenue un sujet sensible auprès de l'opinion publique allemande (voir *infra* « Digression : "Migration de pauvreté" – Débats et observations empiriques »).

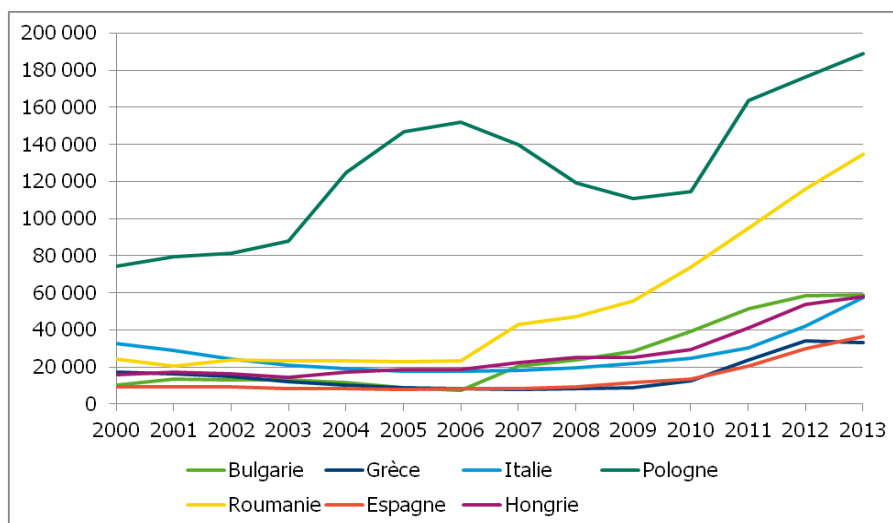
Le second groupe est constitué des États d'Europe du Sud victimes de la crise économique et où l'émigration a considérablement augmenté depuis 2008. Dans la période 2009-2013, 176 474 migrants originaires d'Italie, 112 506 de Grèce et 112 411 d'Espagne se sont installés en Allemagne. L'immigration en provenance du Portugal a également fortement augmenté, à une échelle cependant bien moindre.

---

<sup>12</sup> Voir Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Wanderungen 2013*, Fachserie 1 Reihe 1.2, Wiesbaden, 2015 (ci-après *Wanderungsergebnisse 2013*).

<sup>13</sup> UE 8 : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie ; UE 2 : Bulgarie et Roumanie.

**Graphique 3 : Arrivées des citoyens européens par nationalité en Allemagne (2000-2013)**



Source : Office fédéral des statistiques<sup>14</sup> ; graphique des auteurs.

De nombreuses raisons peuvent être évoquées pour expliquer l'augmentation de cette immigration intra-européenne. L'ouverture du principe de libre circulation<sup>15</sup> au sein de l'Union aux citoyens de l'UE 8 puis de l'UE 2, accentuée par une forte différence de niveau de vie entre l'Allemagne et ces pays, en sont les premiers éléments. Par ailleurs, certains facteurs économiques peuvent rendre compte de la hausse de l'immigration en provenance des États en crise d'Europe du Sud. Contrairement à ces pays, l'économie et le marché du travail allemands enregistrent une courbe positive depuis la crise financière de 2008. Dans le même temps, le taux de chômage a fortement augmenté en Grèce, en Italie, au Portugal et en Espagne, touchant particulièrement les jeunes. De plus, la crise qui sévit dans ces pays amène les travailleurs roumains et bulgares, qui travaillaient en Espagne et en Italie, à se tourner vers l'Allemagne<sup>16</sup>. En outre, les flux migratoires ont été facilités, en comparaison des dernières

<sup>14</sup> Calcul du solde migratoire 2013.

<sup>15</sup> Dans le cadre des cinquième et sixième élargissements, Berlin n'a pas respecté le délai maximal prévu pour mettre en œuvre le principe de libre circulation des travailleurs. Les citoyens des pays de l'UE 8, qui ont adhéré à l'Union en 2004, n'ont obtenu qu'au milieu de l'année 2011 un accès total au marché du travail allemand. Pour la Roumanie et la Bulgarie, cette restriction s'est prolongée jusqu'au début de l'année 2014 – à l'exception de certaines professions. Les raisons de cette ouverture tardive tiennent aux craintes selon lesquelles l'immigration en provenance de ces pays serait motivée par la proximité géographique et l'écart de richesse qui favoriseraient un « tourisme social ». Ainsi, pour les citoyens croates, la libre circulation des personnes vers l'Allemagne, initialement prévue pour le 30 juin 2015, a été reportée au 30 juin 2020.

<sup>16</sup> S. Bertoli, H. Brücker et M. J. Fernandez-Huertas, « The European Crisis and Migration to Germany: Expectations and the Diversion of Migration Flows », Bonn, IZA Discussion Paper, n° 7170, 2013.

décennies, par la réduction des coûts de transport et de communication ainsi que par la présence de communautés immigrées déjà installées outre-Rhin.

Les motivations qui poussent les ressortissants européens à venir s'installer en Allemagne sont variées. Il peut s'agir de raisons économiques, familiales ou éducatives ; le but de la majorité d'entre eux reste cependant de trouver un travail. Les personnes immigrées sont inégalement réparties en Allemagne avec un nombre disproportionné de migrants dans les centres urbains ainsi que dans les régions économiquement riches du sud de l'Allemagne<sup>17</sup>.

L'immigration des dernières décennies a provoqué la formation de multiples communautés outre-Rhin. Sur les quelque 80,6 millions d'habitants, près de 16,5 millions – soit 20,5 % de la population – ont des origines étrangères. Environ un tiers de ces personnes est né en Allemagne (6 millions) tandis que les deux tiers restants ont immigré (10,5 millions) ; 9,7 millions d'entre elles détiennent un passeport allemand contre 6,8 millions un passeport étranger. L'augmentation de l'immigration provenant des pays de l'UE se ressent également dans la composition de la population d'origine immigrée. En 2007, environ 24 % de cette population était originaire d'un des États membres, aujourd'hui la proportion est de 32 %, soit 5,5 millions de personnes (sans la Croatie)<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Voir *SVR-Jahresgutachten 2013*, p. 63 ; C. Gathmann, N. Keller et O. Monscheuer, « Zuwanderung als Chance für Deutschland », *Wirtschaftsdienst*, n° 3, 2014.

<sup>18</sup> Les origines des migrants constituent une des caractéristiques des statistiques administratives pour le recensement des personnes immigrées et de leurs descendants. Lorsque sont évoquées les populations d'origine immigrée, il s'agit de « tous les étrangers et anciens étrangers naturalisés, ainsi que toutes les personnes nées en Allemagne qui ont au moins un parent immigré ou né étranger en Allemagne ». Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus 2013*, Fachserie 1 Reihe 2.2, Wiesbaden, 2014 et Statistisches Bundesamt, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus 2007*, Fachserie 1 Reihe 2.2, Wiesbaden, 2008.

# Nouveaux migrants originaires de l'UE : structure des âges et qualification sur le marché du travail

---

En raison de l'évolution démographique du pays, diverses prévisions indiquent que la population allemande devrait fortement diminuer dans les prochaines décennies et, en parallèle, connaître un vieillissement global. En conséquence, le système de sécurité sociale sera confronté à des défis majeurs tandis que des pénuries de main-d'œuvre apparaissent déjà dans certaines régions et secteurs d'activité. Selon les prévisions actuelles concernant le marché du travail établies par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (Bundesministerium für Arbeit und Soziales, BMAS), la population active des 20-65 ans devrait chuter d'environ 5,1 millions de personnes d'ici 2030<sup>19</sup>. La capacité de l'immigration – en particulier originaire d'Europe – à compenser les effets négatifs de cette évolution démographique réside à la fois dans son volume mais aussi dans le profil socio-professionnel des nouveaux arrivants.

## ***Structure des âges des nouveaux migrants originaires de l'UE***

Alors que 85 % de la population non issue de l'immigration en âge de travailler est en mesure d'intégrer le marché de travail, la proportion se situe à 77 % pour les personnes originaires d'un État membre de l'Union et baisse à 60 % seulement pour les personnes originaires d'un État tiers. Cette différence significative trouve son origine dans les politiques d'immigration du passé – entre autres, celle des « travailleurs invités » (*Gastarbeiter*) des années 1950 aux années 1970. Concernant les nouveaux arrivants, une évolution nette apparaît dans la pyramide des âges et devrait être profitable pour le marché du travail et le système de sécurité sociale. En effet, 90 %

---

<sup>19</sup> Bundesministerium für Arbeit und Soziales (BMAS), *Fortschrittsbericht 2014 zum Fachkräftekonzept der Bundesregierung*, Berlin, 2015.



des citoyens européens qui se sont installés en Allemagne en 2013 ont entre 18 et 65 ans<sup>20</sup>.

## **Qualification sur le marché du travail des nouveaux migrants originaires de l'UE**

Au regard des qualifications requises pour intégrer avec succès le marché du travail, il existe une distinction nette entre la population non issue de l'immigration et celle d'origine étrangère. D'une part, la proportion de personnes sans qualification professionnelle dans la seconde population s'élève à 38 % alors qu'elle atteint seulement 15 % dans la première. Paradoxalement cependant, 26 % des personnes issues de l'immigration sont titulaires d'un diplôme académique (écoles supérieures et/ou universités) contre seulement 19 % pour les citoyens allemands. Par ailleurs, une différence significative apparaît entre les personnes issues des États membres de l'UE et ceux originaires d'un État tiers. Les premières sont plus susceptibles d'avoir effectué une formation académique ou non académique – 70 % contre 57 % pour les personnes issues d'un pays hors UE.

Afin d'évaluer si, et dans quelle mesure, l'Allemagne profite de l'immigration en provenance des États membres de l'UE et si celle-ci peut constituer un « gain » pour le marché du travail et le système de sécurité sociale allemand, il est important de recueillir des informations complémentaires sur le niveau de qualification des citoyens européens arrivés en Allemagne. Une analyse spécifique du microrecensement établi par l'Office fédéral des statistiques (Statistisches Bundesamt) peut apporter un premier élément de réponse (voir tableau 1)<sup>21</sup>. La population active des 25-44 ans se trouve ainsi en première ligne. En effet, les personnes de cette tranche d'âge sont en capacité de travailler encore vingt ans au moins et représentent donc un intérêt pour le marché du travail.

Dans l'ensemble, l'analyse montre que la part des personnes détentrices d'un diplôme académique, qu'elles soient issues des États membres de l'UE 14 ou de ceux intégrés à l'UE par les deux élargissements suivants (UE 10 et UE 2), est supérieure à celle des habitants non issus de l'immigration (environ 18 %)<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> *Wanderungsergebnisse 2013*.

<sup>21</sup> Le microrecensement interroge un échantillon représentant 1 % de la population. Les participants à l'enquête annuelle sont sélectionnés selon un tirage aléatoire. Concernant l'analyse spécifique, voir *SVR-Jahresgutachten 2013*, p. 100 ; Statistisches Bundesamt, *Sonderauswertung des Mikrozensus 2011 für den SVR*, Wiesbaden, 2012 (ci-après *Sonderauswertung des Mikrozensus 2011*).

<sup>22</sup> UE 14 : États membres de l'UE avant 2004 (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède) ; UE 10 : États qui ont intégré l'UE en 2004 (Chypre, Estonie,



**Tableau 1 : Part des diplômés et des personnes sans diplôme chez les 25-44 ans en fonction de leur pays d'origine (2011)**

	Personnes ayant obtenu un diplôme universitaire			Personnes ayant obtenu un diplôme universitaire à l'étranger			Personnes non diplômées**		
	Population totale	Ceux qui ont immigré avant 2004 (2007)*	Ceux qui ont immigré après 2004 (2007)*	Population totale	Ceux qui ont immigré avant 2004 (2007)*	Ceux qui ont immigré après 2004 (2007)*	Population totale	Ceux qui ont immigré avant 2004 (2007)*	Ceux qui ont immigré après 2004 (2007)*
Population sans arrière plan migratoire	18%	-	-	-	-	-	8%	-	-
Immigrés issus de l'UE14	26%	18%	46%	18%	9%	39%	30%	35%	21%
Immigrés issus de l'UE10	19%	18%	21%	10%	7%	16%	20%	18%	23%
Immigrés issus de l'UE2	22%	24%	21%	12%	8%	19%	31%	26%	40%

Source : Office fédéral des statistiques<sup>23</sup> ; tableau des auteurs.

Remarques : En raison de l'arrondi, la somme des totaux n'est pas exactement égale à 100 %. \*Pour les citoyens de l'UE 14 et de l'UE 10, les chiffres ont été pris en compte avant et depuis l'élargissement de 2004 ; pour les citoyens de l'UE 2, avant et depuis l'élargissement de 2007. \*\*Dans la catégorie « personnes non diplômées », ne sont pas prises en compte les personnes qui, au moment de l'enquête, étaient en cours de formation.

En comparant le niveau de qualification des citoyens originaires de l'UE depuis leur arrivée en Allemagne, il convient de noter que la proportion de personnes diplômées issues de l'UE 10 et installées en Allemagne depuis 2004 a augmenté alors qu'elle a diminué pour les citoyens issus de l'UE 2. Néanmoins, le nombre de diplômés au sein de cette dernière population reste supérieur d'environ 3 % à celui de leurs homologues d'origine allemande. Il est également intéressant de préciser que près de la moitié des nouveaux migrants – enregistrés depuis 2004 – en provenance de l'UE 14 détient un diplôme universitaire. L'immigration a donc permis à l'Allemagne un « gain en termes de travailleurs qualifiés<sup>24</sup> » qui n'a pas été remis en cause par les derniers élargissements de l'UE, bien au contraire – comme le prouve l'exemple des nouveaux migrants originaires de l'UE 10.

Ce constat est même confirmé si l'on prend uniquement en compte les diplômés qui ont effectué leurs études à l'étranger – et qui ont ensuite déménagé en Allemagne. À partir de 2004 puis 2007, la proportion de personnes immigrées titulaires d'un diplôme universitaire a fortement augmenté. Le taux élevé de diplômés originaires de l'UE 2 s'explique notamment par le fait que l'accès au marché du travail allemand pour certaines professions comme la mécanique ou l'ingénierie électrique a été facilité en 2007, immédiatement après l'adhésion de ces pays à l'UE mais avant l'instauration de la libre circulation pour les citoyens roumains et bulgares. Un autre chiffre marquant est celui de la très forte proportion de citoyens de l'UE 14 titulaires d'un diplôme universitaire

---

Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie).

<sup>23</sup> Sonderauswertung des Mikrozensus 2011.

<sup>24</sup> SVR-Jahresgutachten 2013, p. 101.

et qui se sont installés en Allemagne après 2004. Le haut niveau de qualification des nouveaux arrivants a, par conséquent, augmenté la proportion de diplômés dans la population totale de l'Allemagne. Comme le marché du travail outre-Rhin nécessite une main-d'œuvre qualifiée, le pays profite ainsi du niveau de formation élevé des citoyens européens.

Cependant, cette évolution doit également prendre en compte l'autre face du miroir. Avec les élargissements de 2004 et 2007, le nombre de personnes immigrées sans diplôme issues de l'UE 10 et de l'UE 2 a également augmenté, en particulier concernant les citoyens bulgares et roumains. En raison de sa proximité géographique et donc d'un coût de mobilité réduit, le marché du travail allemand n'a pas uniquement attiré, durant la dernière décennie, des diplômés hautement qualifiés, mais aussi des travailleurs peu voire non qualifiés.

Afin de mieux évaluer les conséquences de l'arrivée de cette nouvelle immigration issue de l'UE, se pose également la question de l'utilisation effective de son potentiel et de son impact sur le marché du travail et sur le système de sécurité sociale allemand.

# Intégration des citoyens européens sur le marché du travail allemand

---

Les statistiques de l'Agence fédérale du travail (Bundesagentur für Arbeit) constituent une importante source de données concernant l'intégration sur le marché du travail des populations immigrées. Il convient toutefois de noter que ces données ne distinguent pas la date d'arrivée des personnes sur le territoire allemand. En outre, elles ne prennent en compte que la nationalité des immigrés – et pas leur origine<sup>25</sup>.

Au regard de la moyenne d'âge – jeune – et du niveau de qualification – élevé – des nouveaux arrivants en provenance de l'UE, leur intégration sur le marché du travail paraît relativement facile. Cependant, les statistiques officielles ne permettent pas de la mesurer de manière effective en raison des limites qui viennent d'être décrites. Concernant les citoyens de l'UE 14, il s'agit pour une part d'entre eux de personnes qui sont parties en Allemagne il y a plusieurs décennies en tant que travailleurs invités ou pour rejoindre leur famille déjà installée. À cette période, l'Union européenne n'existait pas encore, ou certains pays ne faisaient pas encore partie de la Communauté européenne (Espagne, Grèce, Portugal). L'impact du principe de libre circulation des personnes ne peut donc pas être pris en compte dans le cas de ces travailleurs invités. Pour cette raison, il est important que la date d'arrivée sur le territoire soit prise en compte dans les études relatives à l'intégration sur le marché du travail des personnes migrantes. L'analyse spécifique du microrecensement de 2011 peut contribuer à éclaircir ce point<sup>26</sup>.

## ***Emploi, chômage et inactivité***

L'augmentation de l'immigration en provenance des États membres est associée à une hausse parallèle du nombre d'emplois. Entre 2004 et 2013, le nombre d'employés originaires de l'UE a augmenté en Allemagne de plus de 50 % (+ 506 000 personnes). Les statistiques de l'emploi et du chômage de l'Agence fédérale du travail permettent

---

<sup>25</sup> En conséquence, les enfants naturalisés ou nés allemands de parents étrangers (deuxième génération) ne sont pas pris en compte : de fait, les différences existant avec la population non issue de l'immigration ne peuvent pas être identifiées.

<sup>26</sup> *Sonderauswertung des Mikrozensus 2011.*

un aperçu de la situation actuelle des citoyens européens employés et en recherche d'emploi outre-Rhin. Au 30 juin 2014, près de 30,2 millions de personnes cotisaient à la sécurité sociale en tant qu'employés et 5,1 millions occupaient un « mini-job »<sup>27</sup>. Parmi les premiers, environ 9 % étaient des étrangers dont 5 % originaires de l'UE. Concernant les mini-jobs, la part de travailleurs étrangers s'élevait à 11 % pour 4 % de citoyens de l'UE. Parmi les employés européens enregistrés auprès de la sécurité sociale en juin 2014, la majorité était originaire de Pologne (258 417), d'Italie (218 195), de Roumanie (132 005) et de Grèce (116 741). Comparé aux chiffres de juin 2013, le nombre de Bulgares (+ 63,8 %) et de Roumains (+ 57,5 %) a considérablement augmenté – la hausse est de 15,3 % pour l'ensemble des citoyens européens (UE 27)<sup>28</sup>, en raison notamment de la levée des restrictions à la libre circulation des travailleurs de ces deux nationalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>29</sup>.

En décembre 2014, le nombre de chômeurs en Allemagne s'élevait à environ 2,8 millions de personnes (2013 : 2,9 millions) dont 526 641 étrangers (2013 : 506 445), 170 449 étant originaires de l'UE (décembre 2013 : 153 594). Face à l'évolution conjoncturelle, le chômage s'est développé aussi bien à l'échelle de la population allemande qu'au niveau des citoyens européens installés en Allemagne<sup>30</sup>.

Avec la hausse de l'immigration issue de Bulgarie et de Roumanie, le nombre de chômeurs ainsi que celui des demandeurs d'emploi bénéficiant des prestations sociales de base (SGB II) originaires de ces pays ont augmenté. Les chiffres de l'Institut du marché du travail et de la formation professionnelle (Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung, IAB), organisme de recherche de l'Agence fédérale du travail, montrent cependant que leur taux de chômage a chuté de 0,3 % entre octobre 2013 et octobre 2014 s'élevant à 9,2 %. Durant la même période, le taux de chômage en Allemagne a également globalement diminué, de 7,6 % à 7,3 %. Aujourd'hui, le taux de chômage des Bulgares et des Roumains se situe bien en deçà de celui des étrangers vivant en Allemagne

<sup>27</sup> En Allemagne, on désigne par emploi mineur, un emploi pour lequel la rémunération ne peut dépasser un montant défini par la loi (actuellement 450 euros par mois) ou un emploi de courte durée (emploi à court-terme). Cet emploi peu rémunéré est communément appelé « mini-job ».

<sup>28</sup> EU 27 : tous les États membres (sauf l'Allemagne).

<sup>29</sup> Voir Staatssekretärsausschuss, « Rechtsfragen und Herausforderungen bei der Inanspruchnahme der sozialen Sicherungssysteme durch Angehörige der EU-Mitgliedstaaten », *Ausschlussbericht*, Berlin, août 2014, p. 26 ; Bundesagentur für Arbeit, *Arbeitsmarkt in Zahlen. Beschäftigung von Staatsangehörigen der EU-Mitgliedsstaaten in Deutschland* (Daten nach einer Wartezeit von 3 Monaten), Nuremberg, juin 2014.

<sup>30</sup> Voir Bundesagentur für Arbeit, *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitsuchende und Arbeitslose nach Staatsangehörigkeit*, Nuremberg, décembre 2013 ; Bundesagentur für Arbeit, *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitsuchende und Arbeitslose nach Staatsangehörigkeit*, Nuremberg, décembre 2014 ; *SVR-Jahresgutachten 2013*, p. 104 et suiv.

(14,6 %). Les citoyens de ces deux pays peuvent être dès lors considérés comme « relativement bien intégrés au sein du marché du travail allemand », bien qu'en se référant aux salaires, ils ont en majorité des « emplois peu qualifiés »<sup>31</sup>. Pour les étrangers issus de l'UE 8, le taux de chômage s'élève à 11 % contre 7,3 % pour les citoyens originaires d'Espagne, de Grèce, d'Italie et du Portugal (EGIP).

Contrairement au taux de chômage, la part des demandeurs d'emploi bénéficiaires de prestations de base issus de l'UE 2 a augmenté entre septembre 2013 (10,1 %) et septembre 2014 (14,1 %). Ce pourcentage est cependant inférieur à celui concernant la population étrangère totale (16 %), mais près de deux fois supérieur à la moyenne nationale (7,4 %)<sup>32</sup>.

D'après les statistiques de l'emploi et du chômage de l'Agence fédérale du travail, il n'est pas possible de différencier les personnes installées en Allemagne depuis longtemps et les nouveaux arrivants. Les taux d'emploi et de chômage établis par le microrecensement sur les 25-44 ans constituent dès lors les principaux indicateurs (voir tableau 2)<sup>33</sup>. Le taux d'emploi représente la part des actifs (employés ou chômeurs) dans la population totale – ou dans le groupe de population concernée<sup>34</sup>. Par conséquent, il ne n'indique pas combien de personnes sont employées, mais il reflète la part de la population en capacité d'intégrer le marché du travail. Le taux de chômage représente quant à lui la proportion des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les personnes qui ne travaillent pas, par rapport à la population active. Selon une définition utilisée à l'échelle internationale<sup>35</sup>, les chômeurs sont des personnes qui, au moment du recensement, ont cherché – selon leurs dires – du travail dans les quatre dernières semaines et qui, par conséquent, ne sont pas forcément enregistrées auprès d'une agence du travail comme sans emploi.

L'analyse montre que le taux d'emploi est légèrement plus faible chez les personnes qui sont arrivées en Allemagne après

---

<sup>31</sup> H. Brücker, A. Hauptmann et E. Vallizadeh, *Zuwanderungsmonitor Bulgarien und Rumänien*, Nuremberg, décembre 2014 (ci-après *Zuwanderungsmonitor*, décembre 2014), p. 3 et suiv.

<sup>32</sup> Voir Bundesagentur für Arbeit, *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitslose nach ausgewählten EU-Staaten*, Nuremberg, données de 2015 ; Bundesagentur für Arbeit, *Arbeitsmarkt in Zahlen. Bestand an Personen in Bedarfsgemeinschaften nach ausgewählten Staatsangehörigkeiten* (Zeitreihe – Daten nach einer Wartezeit von 3 Monaten), Nuremberg, données de janvier 2015 ; *Zuwanderungsmonitor*, décembre 2014.

<sup>33</sup> *Sonderauswertung des Mikrozensus 2011*. Une limitation à ce groupe d'âge est nécessaire pour éviter les distorsions entre les différentes pyramides des âges de ce groupe – par exemple, la moyenne d'âge en partie très élevée des anciens travailleurs invités.

<sup>34</sup> La population totale est constituée de toutes les personnes actives et non actives (écoliers, étudiants, retraités, etc.).

<sup>35</sup> Statut de l'emploi défini par l'Organisation internationale du travail (OIT).

l'entrée de leur pays dans l'UE que chez celles qui se sont installées avant cette adhésion et qui vivent ainsi outre-Rhin depuis longtemps. Par ailleurs, les taux d'emploi et de chômage des ressortissants des États de l'UE 14 ne diffèrent quasiment pas de ceux des citoyens allemands. En comparaison, le taux d'emploi des personnes originaires de l'UE 10 et de l'UE 2 est bien plus faible, et le taux de chômage plus élevé. Il est cependant frappant de noter que le taux d'emploi des ressortissants de ces deux groupes de pays (UE 10 et UE 2) est beaucoup plus élevé que celui des personnes issues d'un pays hors UE et qui, en moyenne, vivent en Allemagne depuis plus longtemps.

**Tableau 2 : Taux d'emploi et taux de chômage des 25-44 ans par nationalité (2011)**

	Taux d'emploi			Taux de chômage		
	Population totale	Ceux qui ont immigré avant l'adhésion à l'UE	Ceux qui ont immigré après l'adhésion à l'UE	Population totale	Ceux qui ont immigré avant l'adhésion à l'UE	Ceux qui ont immigré après l'adhésion à l'UE
Population sans arrière plan migratoire	90%	-	-	5%	-	-
Immigrés issus de l'UE14	87%	91%	87%	6%	n.s.	6%
Immigrés issus de l'UE10	82%	83%	81%	7%	7%	7%
Immigrés issus de l'UE2	83%	84%	81%	6%	n.s.	n.s.
Immigrés issus de pays hors UE	72%	-	-	12%	-	-

Source : Office fédéral des statistiques<sup>36</sup> ; tableau des auteurs.

Remarque : Le groupe des migrants originaires de pays hors UE comprend également les apatrides. « n.s. » = inférieur à 5 000 personnes ; les valeurs chiffrées ne sont pas indiquées. Les travailleurs hautement qualifiés sont définis en fonction du niveau ISCO<sup>37</sup> 1-3, ceux qualifiés en fonction du niveau 4-8 et ceux peu qualifiés en fonction du niveau 9 – lequel comprend également les travailleurs en formation. En raison des arrondis, les sommes totales ne sont pas toujours égales à 100 %.

## **Activités exercées et moyens de subsistance des nouveaux migrants originaires de l'UE**

Afin d'évaluer la réussite de l'intégration sur le marché du travail des personnes migrantes, les informations relatives aux exigences requises à l'emploi ainsi qu'aux moyens principaux de subsistance sont très utiles. Seule une minorité des citoyens européens de l'UE 14 et de l'UE 10 travaillant en Allemagne exerce une profession qui requiert un faible niveau de qualification (15 % et 19 %). La majorité – relative ou absolue – exerce une activité nécessitant un niveau de qualification moyen (51 % et 56 %), en particulier chez les citoyens de l'UE 14 dont 40 % exerce même un emploi hautement qualifié – la proportion pour les ressortissants de l'UE 10 est 31 %. Ce taux est légèrement plus faible que pour les travailleurs d'origine allemande (46 %), et bien plus élevé que pour les immigrés issus

<sup>36</sup> *Sonderauswertung des Mikrozensus 2011.*

<sup>37</sup> International Standard Classification of Occupations, ou classification internationale type des professions (CITP) en français, élaborée par l'OIT.



d'un pays hors UE (25 %). De manière frappante, les citoyens de l'UE 10 et de l'UE 2, qui ont immigré après l'adhésion de leur pays à l'Union, exercent en majorité des emplois peu qualifiés (32 %), proches finalement en cela des ressortissants d'États tiers. Ce constat s'explique en partie par le fait que, vivant en Allemagne depuis peu de temps, leurs compétences linguistiques ne sont probablement pas encore très bonnes et leur expérience sur le marché du travail national limitée. Par ailleurs, on peut également penser que les citoyens de l'UE 10 ont tendance à être surqualifiés par rapport à l'emploi qu'ils exercent, leurs qualifications différant peu des citoyens de l'UE 14. Ils occupent ainsi rarement une activité hautement qualifiée<sup>38</sup>.

Une analyse des moyens principaux de subsistance des 25-64 ans démontre que la crainte fréquemment exprimée de voir émerger « une immigration venant profiter des systèmes sociaux » n'est pas fondée. Le salaire – ou les bénéfices – constitue le principal revenu des citoyens européens installés en Allemagne (UE 26 : 68 %)<sup>39</sup>, les allocations versées par l'État ainsi que les autres formes de soutien au revenu – par exemple, les aides aux familles – ne jouant qu'un rôle mineur. En effet, les ressortissants européens tout comme ceux issus d'un État tiers ne bénéficient qu'à la marge de ces prestations, et les premiers en bénéficient même encore moins que les seconds<sup>40</sup>.

### **Digression : « Migration de pauvreté » Débats et observations empiriques**

Depuis 2011, l'opinion publique allemande s'inquiète de l'augmentation importante de l'immigration en provenance de la Bulgarie et de la Roumanie (voir *supra* « Migration actuelle en provenance des États membres de l'UE »). Au début de l'année 2013 – près d'un an avant l'accès à la libre circulation des personnes issues des pays de l'UE 2 –, un « document de prise de position » publié par l'Association des villes allemandes (Deutsche Städtetag), intitulé « Immigration de pauvreté de l'Europe du Sud-Est », a retenu l'attention de l'opinion publique concernant le « problème croissant de l'immigration des personnes originaires de Bulgarie et de Roumanie »<sup>41</sup>. Cette publication met notamment en cause les

<sup>38</sup> Voir *SVR-Jahresgutachten 2013*, p. 106.

<sup>39</sup> En comparaison, les taux sont pour la population d'origine allemande : 74 % ; de l'UE 14 : 69 % ; de l'UE 10 : 67 % ; de l'UE 2 : quasi nulle ; et d'un pays hors UE : 53 %.

<sup>40</sup> Voir *SVR-Jahresgutachten 2013*, p. 107 et suiv.

<sup>41</sup> Voir le communiqué de presse, 14 février 2013, disponible sur : <[www.staedtetag.de/presse/mitteilungen/064517/index.html](http://www.staedtetag.de/presse/mitteilungen/064517/index.html)> ; *Positionspapier des Deutschen Städtetages zu den Fragen der Zuwanderung aus Rumänien und Bulgarien*, Berlin, 2013. La Deutsche Städtetag est une association de villes et de

conditions de vie précaires de la minorité rom en Roumanie et en Bulgarie, victime de discriminations et de violences racistes. D'autre part, elle souligne que l'immigration en provenance de ces pays risque de « mettre fortement en danger l'équilibre et la paix sociale au sein des villes allemandes », visant ainsi indirectement la population rom. En raison de la barrière linguistique et de la méfiance de l'administration envers ces personnes pour l'accès aux allocations, cette nouvelle communauté de migrants aurait de grandes difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail allemand et vivrait dans des conditions de vie extrêmement précaires.

Le débat a pris de plus en plus d'ampleur, et l'immigration en provenance de l'UE 2 a été, de manière généralisée et diffamante, définie comme une « immigration de pauvreté<sup>42</sup> », accusation soutenue lors de la campagne pour les élections législatives de septembre 2013 par le parti d'extrême droite national-démocrate allemand (NDP) et le parti populiste Alternative pour l'Allemagne (AfD). Fin 2013, l'Union chrétienne-sociale bavaroise (CSU), membre de la coalition gouvernementale, a déposé une proposition de résolution, lors du congrès du parti, afin d'adopter une position plus ferme vis-à-vis des supposés « abus de l'immigration de pauvreté dus au principe de libre circulation des personnes au sein de l'UE » et de réduire l'accès de ces personnes aux prestations sociales. Derrière le slogan « Qui triche, part » étaient ainsi visés les étrangers originaires de Bulgarie et de Roumanie qui étaient censés arriver en grand nombre en Allemagne à partir du mois de janvier 2014<sup>43</sup>. Comme dans d'autres pays européens, la question de cette « immigration de pauvreté » a également été une des thématiques principales de la campagne des élections européennes de mai 2014. Certains partis allemands ont ainsi inclus dans leurs programmes électoraux une restriction partielle du principe de libre circulation des personnes au sein des États membres de l'UE<sup>44</sup>.

Contrairement à ces craintes, un certain nombre d'analyses scientifiques montrent une image beaucoup plus nuancée de l'immigration issue de l'UE 2 (voir *supra* « Emploi, chômage et inactivité » et « Activités exercées et moyens de subsistance des nouveaux migrants originaires de l'UE »)<sup>45</sup>. Bien que la part des

---

communautés de communes allemandes qui, en tant qu'« organisation principale des communes », défend les intérêts de celles-ci.

<sup>42</sup> Voir M. Engler et J. Grote, « Deutschland: Debatte um "Armutsmigration" aus Rumänien und Bulgarien », *Migration und Bevölkerung* (newsletter), 22 mars 2013, disponible sur : <[www.bpb.de/gesellschaft/migration/newsletter/157067/armuts-migration-aus-rumaenien-und-bulgarien](http://www.bpb.de/gesellschaft/migration/newsletter/157067/armuts-migration-aus-rumaenien-und-bulgarien)>.

<sup>43</sup> Voir entre autres <[www.sueddeutsche.de/politik/wegen-bulgarien-und-rumaenien-csu-plant-offensive-gegen-armutsmigranten-1.1852159](http://www.sueddeutsche.de/politik/wegen-bulgarien-und-rumaenien-csu-plant-offensive-gegen-armutsmigranten-1.1852159)>, consulté le 20 février 2015.

<sup>44</sup> Voir entre autres <[www.migration-info.de/artikel/2014-05-15/europawahl-2014-freizuegigkeit-grenzschutz-und-asyl-den-wahlprogrammen-deutscher](http://www.migration-info.de/artikel/2014-05-15/europawahl-2014-freizuegigkeit-grenzschutz-und-asyl-den-wahlprogrammen-deutscher)>, consulté le 20 février 2015.

<sup>45</sup> Voir en particulier *Diskussionspapier des Deutschen Vereins zur Zuwanderung von Unionsbürger/innen aus Südosteuropa*, Berlin, 2013 ; K. Brenke et N. Neugebauer, « Struktur der Zuwanderungen verändert sich deutlich », DIW, *Wochenbericht*, n° 49,



personnes non qualifiées issues de ces deux pays ait augmenté et soit concentrée avant tout dans certaines villes ou quartiers (Berlin, Francfort, Hambourg, Munich, Offenbach, Mannheim et Duisbourg) – où certaines situations tendues ont fait l'objet d'une couverture médiatique –, les données relatives aux qualifications et à l'intégration sur le marché du travail allemand des Bulgares et des Roumains vivant en Allemagne confirment que « l'immigration de l'UE 2 est essentiellement une migration de l'emploi<sup>46</sup> ». Au regard des analyses présentées dans cette note ainsi que d'autres études régulièrement actualisées, le débat autour de « la fraude aux prestations sociales » et au « tourisme social » se situe bien loin de la réalité empirique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et l'ouverture du principe de libre circulation des travailleurs, l'immigration en provenance de Bulgarie et de Roumanie n'a que très modérément augmenté, tout comme le nombre de chômeurs et de bénéficiaires des prestations sociales issus de ces pays. Le taux de chômage des citoyens de l'UE 2 n'a pourtant pas augmenté. De plus, les citoyens bulgares et roumains touchent en moyenne moins d'allocations familiales que la moyenne nationale. Enfin, d'après les statistiques criminelles de la police, « il n'y a aucune preuve qui démontrerait une “fraude aux prestations sociales” répandue de la part des personnes originaires de Bulgarie et de Roumanie<sup>47</sup> », ainsi que le fait qu'elles percevraient des aides de manière plus importante.

En raison d'une forte couverture médiatique et de débats politiques persistants sur la question, le gouvernement fédéral a nommé, au début de l'année 2014, une commission des secrétaires d'État (Staatssekretärausschuss) chargée des « questions juridiques et des défis face à l'accès au système de sécurité sociale pour les ressortissants de l'Union européenne ». Sur la base du rapport final de cette instance présenté en août 2014, le gouvernement a adopté à l'automne 2014 des modifications législatives relatives à la libre circulation des personnes et des mesures luttant contre « les fraudes aux aides sociales » : interdictions temporaires d'entrée sur le territoire en cas de « fraude sociale », limitation du droit de séjour à six mois pour les personnes en recherche d'emploi, soutien financier aux communes particulièrement touchées<sup>48</sup>. Ces dispositifs ont été très critiqués par l'opposition, les organisations sociales, les

---

2013 ; H. Brücker, A. Hauptmann et E. Vallizadeh, « Zuwanderer aus Bulgarien und Rumänien – Arbeitsmigration oder Armutmigration », Nuremberg, IAB, *Kurzbericht*, 2013 ; « 12 Gründe für Zuwanderung », Cologne, Institut der deutschen Wirtschaft (IW), *IW Policy Paper*, n° 2, 2014 ; *SVR-Jahresgutachten 2013*.

<sup>46</sup> H. Brücker, A. Hauptmann et E. Vallizadeh, « Zuwanderer aus Bulgarien und Rumänien », art. cité, p. 10.

<sup>47</sup> *Zuwanderungsmonitor*, décembre 2014, p 5 ; Bundeskriminalamt, *Polizeiliche Kriminalstatistik Bundesrepublik Deutschland. Jahrbuch 2013*, Wiesbaden, 2014, p. 199.

<sup>48</sup> Voir <[www.bmi.bund.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/DE/2014/08/abschlussbericht-armutsmigration.html](http://www.bmi.bund.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/DE/2014/08/abschlussbericht-armutsmigration.html)>, consulté le 20 février 2015, ainsi que <[www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2014/08/2014-08-27-freizuegigkeitsgesetz.html](http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2014/08/2014-08-27-freizuegigkeitsgesetz.html)>, consulté le 20 février 2015.

associations de migrants ainsi que par plusieurs politiciens européens<sup>49</sup>. Depuis, les débats relatifs à l'« immigration de pauvreté » se sont à nouveau apaisés.

---

49 La question de l'accès aux prestations sociales pour les citoyens européens est également devenue un litige juridique. L'arrêt Dano de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de novembre 2014 (Arrêt C-333/13) revêt une importance fondamentale puisqu'il estime légitime la pratique allemande visant à exclure l'accès aux prestations sociales pour les citoyens de l'Union qui se rendent dans un autre État membre sans travail ou n'en cherchant pas, voir. D. Thym, « EU-Freizügigkeit als rechtliche Konstruktion – nicht als soziale Imagination », 2014, disponible sur : <[www.verfassungsblog.de/eu-freizuegigkeit-als-rechtliche-konstruktion-nicht-als-soziale-imagination](http://www.verfassungsblog.de/eu-freizuegigkeit-als-rechtliche-konstruktion-nicht-als-soziale-imagination)>.

# Conclusion : les impacts de l'augmentation de l'immigration européenne

---

## Conséquences pour l'Allemagne

Comme évoqué dans cette note, l'Allemagne profite de l'immigration de populations en provenance des États membres de l'UE. Au regard de la pyramide des âges et du niveau de qualification des nouveaux arrivants, leur immigration constitue un élément favorable pour le marché du travail et le système de sécurité sociale allemands. En effet, les migrants originaires de l'UE sont en majorité jeunes et qualifiés. La peur d'une « immigration motivée par le système de sécurité sociale » s'avère donc fortement exagérée et les craintes d'un effet négatif sur le taux de chômage et sur les salaires n'ont pas été confirmées pour l'instant<sup>50</sup>. À cet égard, la mobilité intra-européenne représente plutôt une *success story* pour l'Allemagne qui jouit désormais d'un « dividende de la libre circulation<sup>51</sup> » : le taux d'emploi élevé des citoyens de l'UE – en comparaison avec celui de ressortissants de pays hors UE – permet à l'Allemagne d'atteindre un faible taux de chômage et une faible dépendance aux aides de l'État. Il contribue également à stabiliser l'offre de travailleurs qualifiés. En outre, l'augmentation de l'immigration ces dernières années a élevé le solde migratoire net à un niveau constant qui permet de maintenir un nombre suffisant de personnes en âge de travailler, et ce dans un contexte préoccupant de vieillissement démographique de l'Allemagne<sup>52</sup>.

Afin d'assurer une intégration plus rapide et équitable au sein du marché du travail et de la société, l'immigration des citoyens européens devrait être ainsi encouragée – notamment en ce qui concerne le soutien à l'apprentissage de la langue allemande<sup>53</sup>.

---

<sup>50</sup> H. Brücker, « Mehr Chancen als Risiken durch Zuwanderung », Nuremberg, IAB, *Aktuelle Berichte*, n° 1, 2015.

<sup>51</sup> Voir SVR-Jahresgutachten 2013, p. 107 et suiv. et p. 17.

<sup>52</sup> Voir United Nations, *Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?*, New York, 2001.

<sup>53</sup> SVR-Jahresgutachten 2013, p. 135 et suiv.

## Impacts pour les pays d'origine des migrants

Les pays d'origine des migrants sont les premières victimes de l'évolution positive de l'immigration vers l'Allemagne. Les raisons de cet exode sont avant tout le fait d'une évolution disparate des marchés du travail dans certains pays – par exemple dans les EGIP – et des différences de niveau de vie – par exemple pour les pays de l'UE 10 et de l'UE 2 –, en comparaison avec l'Allemagne.

À court terme, il peut être intéressant, du point de vue des pays d'origine des migrants, qu'une partie de la main-d'œuvre travaille à l'étranger pendant un certain temps au lieu de rester sur place et d'occuper un emploi au-dessous de leur niveau de qualification ou de devoir recourir aux prestations sociales. La mobilité intra-européenne a contribué à soulager les États membres affectés par un taux de chômage élevé tout en permettant à ceux demandeurs d'une main-d'œuvre qualifiée de pouvoir recruter des travailleurs au sein du marché intérieur.

À moyen et long termes, l'immigration de personnes hautement qualifiées devrait conduire, d'un côté à un « gain de cerveau » (*braingain*), mais de l'autre à une probable « fuite des cerveaux » (*braindrain*). Certes, plusieurs études de cas ont montré que la migration – temporaire – de main-d'œuvre qualifiée peut avoir un impact positif pour les pays concernés lorsque les personnes retournent dans leur pays d'origine<sup>54</sup>. Néanmoins, une forte crainte existe dans ces pays de perdre définitivement leur main-d'œuvre – hautement – qualifiée. S'il n'est pas possible de savoir aujourd'hui quand la crise économique dans les États membres concernés sera passée, ni à quelle vitesse les nouveaux venus dans l'Union rattraperont le niveau de prospérité des anciens, la question de l'évolution de l'exode migratoire – déjà bien engagée – doit être posée. La réduction de l'écart de richesse entre les États membres pourrait en effet être retardée par une émigration à long terme des jeunes travailleurs qualifiés. Les professions médicales constituent un parfait exemple de ce problème : alors qu'en Allemagne, il y a en moyenne 4 docteurs et 11,3 infirmières pour 1 000 habitants – 3,3 et 9,1 en France –, les chiffres chutent à 2,5 docteurs et 5,8 infirmières en Roumanie, et 3,7 docteurs et 4,3 infirmières en Bulgarie<sup>55</sup>. Compte tenu des salaires très faibles dans ces deux pays et du besoin croissant de professionnels de santé en Allemagne et dans d'autres pays européens dû à une forte demande démographique, il est fort probable que cette situation se trouve exacerbée à l'avenir.

<sup>54</sup> U. Hunger, « Vom Brain Drain zum Brain Gain. Die Auswirkungen der Migration von Hochqualifizierten auf Abgabe- und Aufnahmeländer », Bonn, Friedrich-Ebert Stiftung, 2003.

<sup>55</sup> OCDE, *Health at a Glance: Europe 2014*, Paris, 2014, p. 63 et suiv.

## Perspectives

---

En raison du fort vieillissement de sa population, l'Allemagne dépend à moyen et long termes de l'immigration. Bien que celle-ci ne puisse absorber à elle seule les impacts d'une telle évolution démographique outre-Rhin, elle peut néanmoins sensiblement l'infléchir. Pour cela, le solde migratoire net doit rester à un niveau élevé tout comme le niveau de compétences des nouveaux arrivants. Grâce à l'augmentation de l'immigration des ressortissants de l'UE, ce solde est aujourd'hui suffisant en Allemagne pour garder le nombre de personnes actives à un niveau constant. Mais les modèles de calcul des Nations unies indiquent qu'avec le départ à la retraite des *baby boomers* – nés entre 1955 et 1969 –, le solde migratoire devrait être encore plus élevé<sup>56</sup>. Or l'immigration future ne peut pas provenir uniquement des États membres de l'UE car le vieillissement de la population touche presque tous les pays européens. De plus, l'on peut s'attendre à ce que l'immigration intra-européenne diminue lorsque les États touchés par la crise économique et financière se rétabliront. Reste que l'évolution économique est actuellement aussi difficile à prédire que les futurs mouvements migratoires. À court et moyen termes, l'immigration des citoyens européens outre-Rhin devrait ainsi continuer au même rythme<sup>57</sup>. Dans les prochaines décennies cependant, l'Allemagne, comme d'autres pays européens, deviendra de plus en plus dépendante de l'immigration en provenance des pays hors UE.

---

<sup>56</sup> Voir United Nations, *Replacement Migration*, *op. cit.*

<sup>57</sup> Voir H. Brücker, art. cité.

## Notes du Cerfa

---

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Notes du Cerfa » sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des « Visions franco-allemandes », les « Notes du Cerfa » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

### ***Dernières publications du Cerfa***

Hannes Adomeit, « Les relations germano-russes : entre changement de paradigme et maintien du *statu quo* », *Note du Cerfa*, n° 120, février 2015.

Pascal Kauffmann, Henrik Uterwedde, « Quel *policy mix* de sortie de crise pour la zone euro ? Vers de nouvelles convergences franco-allemandes », *Vision franco-allemande*, n° 25, janvier 2015.

Tobias Koepf, « L'Allemagne à la recherche d'une stratégie de politique africaine », *Note du Cerfa*, n° 119, janvier 2015.

Michel Drain, « L'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan : quels enseignements pour la politique de défense allemande ? », *Note du Cerfa*, n° 118, décembre 2014.

Hans Brodersen, « Vers le grand large ? Le commerce extérieur allemand entre l'UE et les BRICS », *Note du Cerfa*, n° 117, novembre 2014.

## Le Cerfa

---

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991 et il est responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Nele Wissmann est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ». Lea Metke est chargée de projets au sein du Cerfa.